

OUVRONS LE DROIT A LA VILLE

En 1968, Henri Lefebvre, un philosophe marxiste, publiait un livre : " Le droit à la ville ". Le droit au logement, exigence indispensable, doit nécessairement s'élargir au droit à l'habitat et droit à la ville, lieu social. Dans l'espace du quotidien, nos parcours ont toujours la même source et suivent le même chemin :

La chambre, le séjour, le logement, le palier, le hall d'immeuble, le trottoir, la rue, le quartier, le boulot, la ville, le pays, le monde.

Pour l'instant, laissons de côté les nouvelles catégories dénommées Agglomération, Métropole et Europe qui ne sont que les instruments d'aliénation financière et dont le seul rôle est de museler la démocratie.

LA MAIN INVISIBLE FAIT LA VILLE EN TACHE D'HUILE

Pris en exemple, la région Ile de France offre une image forte :

En rouges et jaune apparaissent les zones bâties aujourd'hui suivant les étapes historiques et gagnées sur les espaces agricoles et naturels laissés en blanc.

En vingt siècles, l'urbanisation a grossi depuis les 20 hectares de l'île de la Cité jusqu'à atteindre une superficie d'environ 16 000 ha aujourd'hui avec une progression vertigineuse sur les deux derniers siècles.

Le capitalisme ne se connaît qu'une seule compétence, l'augmentation de ses profits.

L'urbanisation " libérale " est incapable de planifier, et " tant que ça marche "

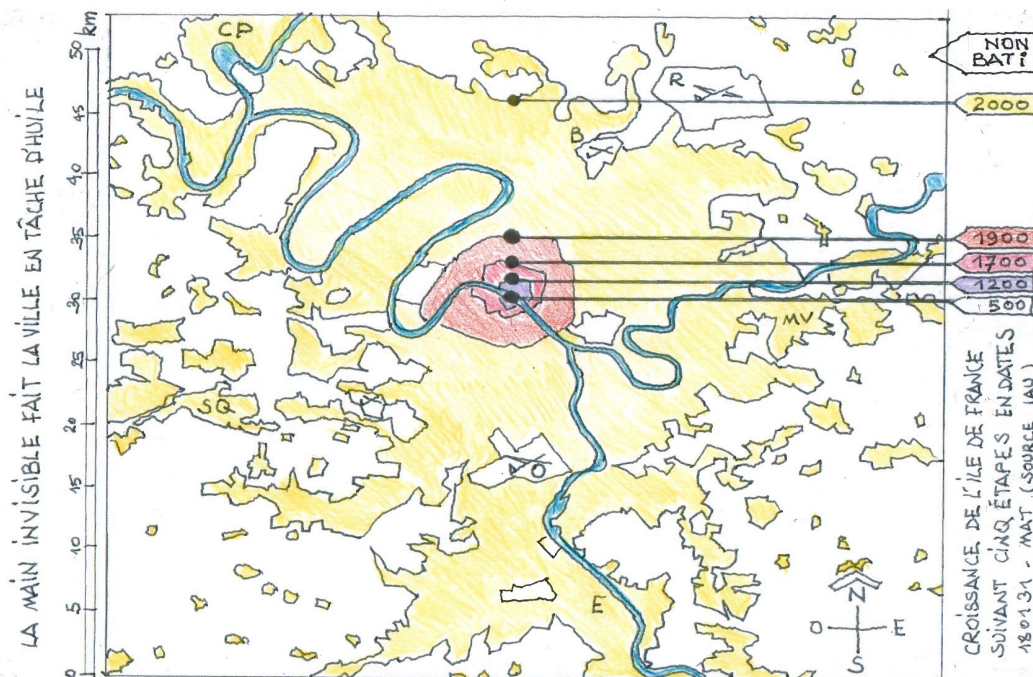
elle charge l'Etat de régler les imprévus et de négocier avec les victimes.

Comptant sur la main invisible qui rectifie les défauts du marché (selon Adam Smith), elle laisse venir le chaos ...

Jusqu'où ?

Pourtant, avec leur Charte d'Athènes en 1941, les urbanistes de tous les pays avaient tiré le signal d'alarme.

Mais le pouvoir n'a pas voulu écouter, il a fait ranger cette charte en haut de l'armoire pour mieux l'oublier.



En fait, depuis l'avènement de la bourgeoisie et les lois Napoléon, le sacro-saint droit de propriété empêche toute évolution. Et, sans retenue, le cancer du tissu urbain se propage ... Ce chaos engendre un coût social et écologique énorme qui n'est jamais calculé car il reste masqué.

Voici, entre mille exemples, trois conséquences de la mal-vie qu'il nous impose :

Le monde agricole est toujours repoussé des lieux de consommation. Cet éloignement impose des transports routiers avec émissions de CO2 dans l'atmosphère.

Les zones urbanisées, leurs enrobés et leurs étanchéités, empêchent les sols d'absorber les eaux de pluie. Ceci aggrave les inondations.

L'allongement des distances habitat-emploi et des temps de transport est imposé à tous les salariés qui, en Ile de France, dépensent souvent 3 heures en trajet et bouchons afin de faire 8 heures de travail quotidien. Dans les transports, en gabegie quotidienne, 30 000 000 d'heures s'envolent en fumée, perdus pour tout le monde et la société, avec les CO2 correspondants.

Mais, à y bien regarder, il y aurait tant de choses à ajouter ...

VITE, CASSER LE VERROU DE LA PROPRIÉTÉ LUCRATIVE

L'origine de cette mal-vie que nous endurons est dans la propriété privée du sol articulée à la loi du marché dit " libéral ". Pour penser et agir sur l'espace, il faut maîtriser l'économie. Afin de remettre le monde à l'endroit, débarrassons-nous du blocage que représente la propriété lucrative du foncier et ses affermage qui arrondissent leurs fortunes en dormant. Rendons le sol aux citoyens, par municipalisation.

L'avenir s'enrichira des idées qui existent déjà. Citons en exemples : depuis 1929, les dés-urbanistes soviétiques et depuis 1946, Le Corbusier dans Manière de penser l'urbanisme, ont successivement affiné un nouveau concept de ville dans notre époque moderne : La cité linéaire.

Sans la maîtrise du sol
la gestion du quotidien est impossible !

Alain Masson
PCF Les Ulis 91
180131